

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 30 septembre 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 24 septembre 2010

Date de l'affichage : 24 septembre 2010

L'An deux mil dix et le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt quatre septembre deux mil dix.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, VOILHES Eric, MORIN Daniel, BERNON Gérard, HOUX Laurent, CROCHET Gilles, TOURAND Gérard, GILLARDIN Jean-Michel

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Excusés : Mrs RAMAGE Xavier, PICOT David

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'OPERATION « REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION »
--

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de réhabilitation de la station d'épuration dont le coût global s'élève à la somme 966 736, 98 € HT soit TTC 1 156 217, 43 €. Monsieur le Maire signale que ces travaux peuvent bénéficier d'aides du Conseil Général de l'Allier et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Il rappelle que ce dossier se divise en 3 parties

- 1) Réhabilitation du réseau de la rue des Aubrelles : 58 545, 68 € HT (20 % d'aide du Conseil Général et 30 % d'aide de l'Agence de l'Eau)
- 2) Construction de la station d'épuration : 756 667, 85 € HT (40 % d'aide du Conseil Général et 30 % d'aide de l'Agence de l'Eau)
- 3) Réseau de transfert des eaux : 151 523, 45 € HT (15% d'aide du Conseil Général et 15 % d'aide de l'Agence de l'Eau)

Ouïe cet exposé et après échange de vues, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve les dossiers précités, sollicite les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DELIBERATION POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DEPOT DE LIVRES PAR LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE
--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Département de l'Allier, dans le cadre de la mission de soutien au développement de la lecture publique dévolue à la Médiathèque Départementale, est susceptible d'apporter son aide aux bibliothèques publiques par le prêt de documents et la formation des personnes en charge du fonctionnement des bibliothèques. Ce dispositif comporte le principe de la signature d'une convention de dépôt de livres entre le Conseil Général et la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte de signer cette convention.

DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT DE CHEQUE EMIS PAR GROUPAMA ASSURANCES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de sinistres relatifs au bris de glace sur un véhicule, au dommage électrique sur le réfrigérateur du restaurant scolaire et à une banquette endommagée à l'accueil de loisirs, la compagnie d'assurances Groupama, propose de rembourser à la commune la somme de 471, 87 euros pour l'ensemble de ces sinistres.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le remboursement de Groupama.

DELIBERATION POUR MODIFICATION DES STATUTS DU S.D.E. ET ADHESION DES VILLES DU DEPARTEMENT

STATUTS DU SIEGA – 2010 –devenant SDE 03
ADHESION DE NOUVEAUX ADHERENTS :
Communautés de communes et Villes du Département.

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SIEGA, syndicat intercommunal à la carte regroupant 316 communes de l'Allier et 8 communautés de communes : Sioule-Colettes et Bouble, Bassin de Gannat, Bocage Sud, Commentry-Néris les Bains, Le Donjon-Val Libre, Pays de Lapalisse, Pays de Marcillat en Combraille et Val de Cher

Une nouvelle réforme de ses statuts est engagée par le Syndicat, afin de permettre l'adhésion nouvelle des 4 Villes Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy, et lui permettant de prendre le nom de Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier.

Après délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention des membres présents,
Le Conseil Municipal,

- approuve les modifications statutaires de SDE 03, adoptés par son comité syndical le 11 mars 2010
- approuve l'adhésion nouvelle :
 - des Villes de Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy,
 - des communautés de communes de la Région d'Huriel, de la Région de Montmarault, de Val de Besbre et Sologne Bourbonnaise, de Varennes-Forterre.

DELIBERATION POUR ENQUÊTE PUBLIQUE (autorisation d'exploitation pour la sablière des « Poncets »

par la Société Matière)

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à l'enquête publique, suite à la demande présentée par la société Matière, afin d'obtenir l'autorisation de renouvellement et d'extension d'exploiter la sablière des « Poncets » à DOMPIERRE SUR BESBRE.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande, par 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain informe l'Assemblée de la mise en place du dispositif proposé par l'EPF SMAF, qui consiste à faire bénéficier aux communes qui y adhèrent, une avance de trésorerie, lors d'acquisitions foncières et immobilières.

Monsieur LOGNON Alain a rencontré le futur médecin qui souhaite pratiquer à Beaulon. Dans un premier temps, il recherche une location ou une location vente pour l'installation de son cabinet. Il a également demandé si la Municipalité serait prête à acquérir un terrain dans l'attente de lui revendre. Monsieur LOGNON Alain fait part également de son entretien avec les Ambulances Beaulon qui sont eux aussi à la recherche d'un terrain pour construire leurs locaux.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier de Monsieur MOQUET Paul qui met en vente « le Chambon ».

Monsieur LOGNON Alain informe que le restaurant de la Vieille Maison a cessé son activité et que tous les bâtiments sont en vente. A ce jour, il n'y a pas de repreneur. Un mécénat serait possible, à condition que l'usage des locaux soit destiné à un projet culturel ou muséographique.

Monsieur LOGNON Alain indique la société YELLOZ VISION, qui avait été retenue pour le projet de l'Ecole Numérique Rurale, est en liquidation judiciaire. Un devis a donc été demandé à ICRPI de Dompierre-sur-Besbre.

Madame PIAT Valérie interroge Monsieur le Maire sur l'installation de l'ancien mobilier d'une classe de l'école primaire, dans une salle de l'accueil de loisirs qui serait utilisée pour l'Ecole Numérique Rurale. Monsieur LOGNON Alain lui répond que ce mobilier sera retiré de cette salle et gardé pour l'ouverture probable d'une classe en 2011.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel demande que, lors de la réunion des associations prévue le 08 octobre 2010 pour l'établissement du calendrier des festivités, une mise au point soit effectuée, notamment sur les dates qu'elles réservent à l'avance pour des manifestations et qui sont parfois annulées, sans prévenir la Mairie. Il signale également que certaines associations n'enlèvent pas (ou pas proprement) leurs affiches lorsque leurs événements sont passés.

Monsieur LOGNON Alain informe que les barillets de la salle Marcel Briat, des vestiaires du Foot sont en cours de changement. Désormais, les clés seront non reproductibles.

Monsieur ENTREMONT Louis indique que les travaux de menuiseries à l'école des Aubrelles sont terminés. L'entreprise DEVAUX Menuiseries devrait intervenir courant

octobre pour le changement des menuiseries de la salle des Fêtes, de l'ancienne cantine et de la mairie.

Monsieur LOGNON Alain indique que 3 architectes ont été retenus par Allier Habitat pour la rénovation des bâtiments Bernardin en logements locatifs. Ils présenteront ce projet le 14/10/10, estimé à 1 million d'euros. Les travaux débuteraient début septembre 2011.

Madame GUYOT Marie-Louise demande s'il serait possible de contacter Monsieur DE MONSPEY afin de discuter avec lui de l'amélioration de l'esthétique de l'entrée du bourg.

Monsieur HOUX Laurent propose, pour des raisons pratiques, d'opter pour l'inscription à la semaine des enfants qui mangent au restaurant scolaire.

Madame PIAT Valérie demande s'il serait possible que la Commune s'équipe d'enceintes et d'un trépied pour le vidéoprojecteur.

Madame LAVOCAT Hélène annonce que la soirée d'accueil des nouveaux arrivants est reconduite et aura lieu le 19/11/10, à 19h00, salle de l'ancienne cantine.

Monsieur LOGNON Alain informe que, suite à l'arrêté du Conseil Général, Monsieur le Préfet a accepté l'interdiction de la circulation aux poids lourds, sur la route reliant Dompierre à Chevagnes. A compter du 01/01/2012, une éco taxe, au profit du Département, sera instaurée aux poids lourds (+ de 7 tonnes 5) empruntant la route de Chevagnes à Moulins, afin de limiter la circulation des camions.

Monsieur LOGNON Alain présente les 3 tracés prévisionnels du passage du TGV. Ce dernier pourrait traverser le canton de Chevagnes sur 2 tracés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.